

LUTTES ET CONQUETES SOCIALES EN FRANCE DE 1830 A 1970

Pourquoi ces deux dates de 1830 et 1970 ?

- A partir de 1830, on a, en France, à la fois l'essor de la Révolution industrielle et l'avènement de la Monarchie de Juillet (Louis-Philippe) qui représente le règne de la bourgeoisie industrielle et libérale.
- Au début des années 1970 (1973-1974) : c'est la fin des trente glorieuses, le début d'une crise économique profonde, le ralentissement de la croissance, puis la globalisation de l'économie. Une nouvelle période commence, trop proche de nous pour être étudiée sereinement.

Réflexions préliminaires

Il faut d'abord faire quelques constatations :

- Le système social que nous connaissons s'est construit progressivement. C'est une longue histoire. Les lois sociales sont le résultat de luttes sociales qui ont souvent été, surtout au XIX^e siècle, très violentes : insurrections et grèves.
- Des mesures qui nous paraissent aujourd'hui naturelles ne l'ont pas toujours été : les premières retraites ouvrières datent de 1910. Les premiers congés payés de 1936 ont provoqué un tollé dans une partie de l'opinion.
- En matière de conquêtes sociales, rien n'a été obtenu. Tout a été obtenu. Ce qui a été obtenu a été difficile à obtenir et, ensuite, à faire appliquer (l'interdiction du travail des enfants, par exemple ; les règles d'hygiène et de sécurité). Il y a eu de nombreux retours en arrière : La loi Waldeck-Rousseau de 1884 avait autorisé les syndicats. Le régime de Vichy a dissous les confédérations syndicales et a voulu mettre en place des Corporations.
- Notre histoire sociale a été marquée par une succession violentes secousses (les révoltes des canuts, la Révolution de 1848, la Commune, les grèves de 1936 et de 1968), une succession d'avancées brusques et de reculs pleins de désillusions : l'écrasement des ouvriers parisiens pendant les journées de Juin 1848 après la Révolution de Février 1848 ; la République conservatrice après la Commune, Vichy après le Front populaire ; Les mesures sociales ont toujours été acceptées avec de fortes résistances et la volonté de les contourner : en 1894, le travail à domicile a été une réponse massive aux réglementations d'hygiène et de sécurité du travail en usine.
- Ces secousses expliquent le climat de « peur sociale » qui a crispé les attitudes de l'opinion : en 1831, après la première révolte des canuts, le publiciste Saint-Marc-Girardin écrit dans le *Journal des Débats* : « Les barbares qui menacent la société ne sont point dans le Caucase ni dans les steppes de la Tartarie, ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières ». Elles expliquent peut-être aussi le retard de la France dans le domaine social par rapport aux deux autres grandes puissances industrielles de l'Europe : la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

- Ces conquêtes ont été le résultat de l'action, au cours des deux siècles précédents, de milliers de militants obscurs et anonymes qui ont compris le sens du mot **solidarité** (qui est sur la Bourse du Travail de Saint-Etienne) et qui se sont organisés. L'action a été menée non seulement pour obtenir des **résultats concrets** (salaires, conditions de travail) mais pour **changer la société** – voire changer de société – et avec le **souci de la dignité** des hommes et des femmes dans leur travail : la caisse de secours du Creusot en 1869, la grève de Limoges en 1905.

Le thème général de cette série de conférences est le progrès social : alors, quelles luttes ont été nécessaires pour obtenir des réformes ? Comment ont-elles été conduites ? A quoi ont-elles abouti ? Nous avons tenté une réflexion sur les conditions du progrès social, sur l'articulation entre luttes politiques et sociales et progrès social. La lutte se transforme en conquête dans plusieurs cas de figure : des **circonstances politiques favorables** (Révolution ou victoire de la Gauche aux élections), **poinds de l'opinion et crainte d'une explosion sociale, développement du mouvement ouvrier et des syndicats, périodes de prospérité économique** - et parfois d'inflation - qui permettent d'obtenir et de financer des progrès : la politique, l'économie et le social sont étroitement liés.

Une dernière remarque : Le lien est si fort en France entre luttes politiques et luttes sociales que, contrairement à ce que nous avons d'abord pensé, nous n'avons pu nous affranchir de la chronologie. Nous avons donc suivi le rythme que nous a imposé la succession des régimes politiques. La thématique s'est inscrite dans chaque période chronologique.

I/ La question sociale et le temps des barricades

En France, les mouvements républicain et ouvrier ont des histoires qui sont intimement liées. La conquête des libertés publiques et des droits sociaux est allée de pair. Contre-exemple : **en Allemagne, au contraire, les lois sociales de la période bismarckienne ont précédé la démocratie.**

1/ La question sociale

A partir des années 1830, les progrès de l'industrie provoquent l'exode rural, la constitution de grandes manufactures, la précarisation du travail, l'augmentation du nombre des ouvriers (naissance d'un prolétariat), la misère urbaine, la formation de quartiers ouvriers dans les grandes villes (Paris, Lille, Lyon). Une « question ouvrière », éclairée par les grandes enquêtes de Villermé et d'Adolphe Blanqui, se pose aux gouvernements.

- Parmi ces ouvriers, les gens de métier - les artisans - restent les plus importants en nombre. Le travail dans un atelier reste le cas le plus fréquent : compagnons et apprentis travaillent sous la direction d'un patron, ou chef d'atelier. **Les journées de travail sont longues** - entre 12 et 18 h. Les salaires sont plutôt à la baisse devant la concurrence de la grande industrie : le salaire des couteliers de Thiers passe ainsi de 2 F par jour en 1820 à 1,50 F en 1848. Le salaire des mousseliniers de Tarare baisse de 2 F par jour à 1,50 F entre 1820 et 1835. Les canuts lyonnais gagnaient trois fois moins en 1830 que sous le premier Empire.

- Les ouvriers des manufactures : après 1830, on observe un mouvement important de concentration industrielle. A la fin de la Monarchie de Juillet, les ouvriers des manufactures (entreprises de plus de dix ouvriers) représentent un quart de la population ouvrière. Les conditions de travail sont très dures, les salaires souvent dérisoires (entre 0,50 et 1,00 F par jour pour les ouvrières du textile à Saint-Etienne). Le travail des enfants est général, malgré la loi. Toutes les grandes enquêtes sociales, en particulier celle de Villermé, décrivent la misère ouvrière, l'indigence d'une partie de la population, l'insécurité de l'emploi et du logement, les difficultés en cas de maladie ou de vieillesse, la chute dans la **prostitution** des ouvrières au chômage, l'importance de l'alcoolisme. La durée moyenne d'evie d'un mineur u milieu du XIX^e à Saint-Etienne est de 37 ans. L'hospice accueille les indigents (un quart des Parisiens meurent à l'hôpital). Plus tard, les romans de Zola, écrits après de longues enquêtes sur le terrain sont une illustration réaliste et poignante de la misère ouvrière.

L'émergence de la question sociale explique la montée de la violence urbaine. Les « classes laborieuses » sont vues comme des « classes dangereuses » (Louis Chevalier). Les ouvriers sont progressivement gagnés aux idées républicaines. Les artisans forment parmi eux une **élite ouvrière** capable d'encadrer les insurrections.

2/ L'absence des droits politiques et sociaux

Or, la situation sociale est marquée par l'absence, pour les ouvriers, de droits politiques et sociaux, qui explique que la situation explose régulièrement.

- **Absence de droits politiques** : la Restauration (1815-1830) et la Monarchie de Juillet (1830-1848) maintiennent un système électoral censitaire : Seuls ceux les citoyens les plus imposés ont le droit de vote (240 000 électeurs en 1848 qui payent au moins 200,00 F d'impôt). Les libertés n'existent pas (pas de liberté de réunion, pas de véritable liberté d'**association (donc pas le droit de s'organiser en syndicats)**). La liberté de la presse est régulièrement restreinte.

- **Absence de droits sociaux** : les ouvriers sont considérés juridiquement comme une catégorie inférieure. Paradoxalement, c'est la Révolution (la « Révolution bourgeoise ») – puis l'Empire – qui ont organisé cette situation

- 1791 : Les décrets d'**Allarde** posent le principe de la liberté économique et suppriment les **corporations**, considérées comme un vestige de l'Ancien Régime et un frein au progrès économique. **Les lois Le Chapelier** interdisent les **coalitions** de métiers (les syndicats) et les grèves.

- En 1803, la loi crée le **livret ouvrier** qui permet à la police et aux employeurs de connaître la situation exacte de chaque ouvrier.

En 1804, le Code civil stipule (article 1781) que, devant les tribunaux, en cas de litige sur le salaire, « le maître est cru sur son affirmation » : **la parole du maître l'emporte sur celle de l'ouvrier**.

3/ Les socialistes utopiques

La naissance d'un mouvement ouvrier qui se nourrit des travaux des socialistes utopiques. Saint-Simon, Fourier, **Pierre Leroux**, Proudhon, **Cabet**, **Auguste Blanqui**, **Lamennais**. De la misère des ouvriers de la 1^{ère} moitié du XIX^e siècle, est née une volonté une recherche théorique pour analyser la transformation de la société par le capitalisme triomphant et « changer la société », « **changer le monde** », conduire des essais de transformation sociale (« communautés socialistes utopiques »).

Ces théoriciens du socialisme utopique se réclament presque tous de la République. Ernest Labrousse : « **En France, le socialisme est républicain** ». **Il ne sépare pas le socialisme de la liberté** (ce sera plus tard l'intuition de Jaurès). **Il se situe donc, à l'époque, dans une perspective politique révolutionnaire, celle de la République**.

4/ Les grèves et les insurrections (1830-1848)

La lutte pour les droits économiques et sociaux s'est faite, en France, par une succession de secousses brusques et violentes : **les grèves sont illégales et prennent souvent un caractère violent : on envoie la troupe** (jusqu'en 1914) ou le patronat décide souvent le **lock-out** avec réembauchage individuel des grévistes, d'où la pratique du « piquet de grève ». Dans notre région, il y a des grèves des mineurs et de verriers dès les années 1840. Mais c'est aussi le temps des insurrections et des barricades.

Entre 1830 et 1848, il y a six insurrections républicaines : 1830, 1831, 1832, 1834, 1839 et 1848 attaquent le régime lui-même. Difficile de toutes les raconter... Nous nous arrêterons cependant sur **les révoltes lyonnaises de 1831 et 1834** :

- Du **20 au 22 novembre 1831, la 1^{ère} révolte des canuts lyonnais** : les ouvriers en soie réclament un **saire minimum** (le *tarif*), ce que le patronat refuse au nom de la liberté économique. La pression des ouvriers en soie est assez forte pour contraindre une partie des fabricants à accepter un **tarif**. Devant le refus de certains fabricants d'appliquer le tarif, les canuts se mettent en grève puis descendent de la Croix-Rousse au cri, vite devenu célèbre, de « **Vivre en travaillant ou mourir en combattant !** ». Le gouvernement envoya une armée pour rétablir l'ordre. La répression fit 90 morts et 350 blessés. Le tarif fut abrogé.

La révolte des canuts est la première grande insurrection ouvrière du XIX^e siècle. Elle marque une prise de conscience et une **revendication de dignité**. Mais, c'est aussi la naissance du **mutuellisme (les sociétés de secours mutuels jouent le rôle de « sociétés de résistance », de syndicats)**.

- **Avril 1834 : la 2^e insurrection des canuts**. Elle éclate parce que des ouvriers mutuellistes sont traduits en justice. **La riposte vient à la fois des mutuellistes et des hommes des sociétés secrètes républicaines**. Du 9 au 12 avril 1834, une véritable bataille de rues se déroule à Lyon entre soldats, d'un côté, ouvriers et républicains de l'autre, s'achevant dans un bain de sang. A Paris, les républicains tentent de prendre le relais des ouvriers lyonnais. En vain. A la suite d'un coup de feu tiré d'une fenêtre sur la troupe, tous les habitants d'un immeuble de la rue Transnonain sont massacrés.

Emeute républicaine : les républicains s'étaient regroupés dans la Société des Droits de l'Homme et du citoyen qui eut 4000 adhérents. Ils dirigent l'insurrection puis forment ensuite des sociétés secrètes.

Emeute ouvrière : Parmi les combattants arrêtés à Lyon, les métiers de la soierie et du textile représentent la moitié des professions des personnes arrêtées.

5/ Les conséquences

- **Lors de ces insurrections, en particulier en 1834, on assiste à une jonction entre le mouvement républicain et le mouvement ouvrier**. Dans les années 1840, l'un des principaux chefs du parti républicain, **Louis Blanc**, directeur de *La Réforme*, est en même temps l'un des théoriciens les plus populaires du socialisme, l'auteur de **L'organisation du travail** (1839), constamment réédité : il réclame la proclamation du **droit au travail** et prône l'organisation d'ateliers ouvriers de production ainsi que **l'intervention de l'Etat** pour mettre sur pied de véritables **services publics**. Pour les socialistes français, le socialisme commence par la mise en place de services publics, capables d'incarner l'intérêt général.

- La situation de la classe ouvrière attire aussi l'attention de « philanthropes » qui font les premières grandes enquêtes « sociologiques ». Le plus célèbre d'entre eux est René-Louis Villermé dont l'enquête de 1840 provoque l'émotion des pouvoirs publics et le vote de la loi Guizot (1841) sur le travail des enfants. La Loi Guizot **interdit le travail des enfants de moins de huit ans, limite la journée de travail à huit heures pour les 8-12 ans et à douze heures pour les 12-16 ans**. Le travail de nuit (9 heures du soir-5 heures du matin) est interdit aux moins de 13 ans.

- Cependant la « peur sociale » née des insurrections des années 1830 a tendance à « bloquer » les réformes car toute concession paraît comme une concession faite aux insurgés. On a tendance, dans les cercles dirigeants, à ne concevoir le progrès social qu'octroyé dans une démarche de type paternaliste, telle celle des Schneider au Creusot.

II/ Lutttes et conquêtes sociales sous la Seconde République et l'Empire (1848-1870)

1/ 1848 : l'échec des illusions ?

Les journées révolutionnaires de Février 1848, nées de la campagne en faveur de la réforme électorale, abattent la Monarchie de Juillet (Louis-Philippe). La République est proclamée. Un gouvernement provisoire établit le **suffrage universel** (masculin), **abolit l'esclavage dans les colonies (Victor Schoelcher)** et proclame le **droit au travail** : influence de Louis Blanc, devenu membre du gouvernement provisoire et président de la « commission du Luxembourg ». **La journée de travail est limitée à 12 h de travail (11 à Paris)**, ce qui paraît à l'époque une conquête sociale extraordinaire ! La Révolution est aussi européenne et appelle à l'émancipation politique et sociale des peuples européens (internationalisme avant la lettre).

Mais « l'illusion lyrique » est de courte durée :

- Les élections donnent des résultats décevants : les républicains modérés ont la majorité mais les socialistes sont écrasés. En décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte est élu président de la République (élu au suffrage universel). En 1849, les conservateurs l'emportent.

- Surtout, une politique de répression sociale marque les journées de juin 1848 : des **ateliers nationaux** avaient été créés en février 1848 pour donner du travail aux chômeurs. Louis Blanc voulait en faire des ateliers de production gérés par les ouvriers. Il fut vite écarté du pouvoir et ces ateliers furent organisés comme des « ateliers de charité ». La crise économique augmenta leurs effectifs. Ils coûtaient cher. Ils devenaient des foyers de contestation sociale. Le gouvernement décida de les dissoudre. La mesure fut ressentie par les ouvriers parisiens comme une provocation. L'Est parisien se souleva ; ce furent les journées de Juin. **Révolte ouvrière spontanée, sans chefs, révolte du désespoir**. La répression, terrible, fit 3000 morts. 23 ans avant la Commune, le sang des ouvriers insurgés dans une révolte de la misère ruisselle sur le pavé parisien. Tocqueville évoque « une guerre de classes ».

- Trois ans plus tard, Louis-Napoléon Bonaparte par le coup d'état du 2 décembre 1851, s'empare du pouvoir et un an après rétablit l'Empire sans que les ouvriers se lèvent pour une République qui les avait massacrés.

Il y a cependant des acquis qui ne seront pas remis en cause : le droit au travail, même s'il reste théorique, a été proclamé ; la journée de travail de 11 heures ; le suffrage universel qui affirme l'égalité politique des citoyens et peut devenir un moyen de conquête du pouvoir. Les Républicains ont cependant pris conscience que ce suffrage universel ne donnait pas tout et que la République ne pouvait exister sans des citoyens instruits – capables de comprendre le monde - et capables de s'organiser et que la République devait, pour avoir l'adhésion des ouvriers, faire des réformes sociales.

2/ Le Second Empire : une évolution paradoxale

Napoléon III a d'abord établi un **empire autoritaire et plébiscitaire**. Après 1860, il amorce une évolution vers l'empire libéral. [Il a perdu le soutien des catholiques hostiles à sa politique italienne et d'une partie des milieux économiques qui restent attachés au protectionnisme]. Il essaye de gagner l'appui de certains républicains et des ouvriers. Ancien saint-simonien, il rappelle volontiers qu'il a écrit *L'extinction du paupérisme*. Sa démarche est volontiers démagogique et « populiste » : « mes amis sont dans les chaumières ».

En 1864, il fait voter **une loi qui autorise le droit de grève** à condition qu'il ne porte pas atteinte à la « liberté du travail ». La loi est rapportée au Corps législatif par le républicain **Emile Ollivier** qui se rallie progressivement à l'Empire libéral.

En 1868, des réformes sociales sont faites : une loi autorise les réunions publiques dans certaines conditions. Une caisse d'assurance contre les accidents du travail est créée. L'article 1781 du code civil est supprimé.

En fait, le mouvement ouvrier profite de la libéralisation du régime - et des nouvelles lois - pour s'organiser et agir :

- **S'organiser** : naissance en 1864 de l'AIT (Association Internationale des Travailleurs). Développement de l'idée selon laquelle les ouvriers doivent agir au niveau international parce que, au delà des différences nationales, ils ont des intérêts communs et que la transformation de la société ne peut se faire que par l'union des prolétaires (« Prolétaires de tous les pays unissez-vous »). La section française, d'abord modérée (Tolain) se radicalise progressivement. L'influence de Karl Marx progresse au sein de l'Internationale. Lorsqu'elle est interdite en France (1868), elle se reconstitue clandestinement avec, à sa tête, les ouvriers Eugène Varlin et Benoît Malon.

- **Agir** : la fin de l'Empire est marquée par la création de nombreuses chambres syndicales (rôle de Michel Rondet à Saint-Etienne) et par de grandes grèves : La Ricamarie (la fusillade du Brûlé, 1869) ; Le Creusot, 1870, où les ouvriers défient le maître de forges Eugène Schneider). Le mouvement ouvrier fait, une fois de plus, sa jonction avec le mouvement républicain. Les ouvriers sont devenus républicains et participent au mouvement « des réunions publiques » qui précède les élections de 1869 et le plébiscite de 1870.

III/ La Troisième République jusqu'en 1914, une période de réformes progressives

1/ La Commune de Paris : un échec et un espoir

La défaite de 1870-1871 provoque la chute de Napoléon III et l'avènement de la IIIe République. Mais, elle provoque aussi la grande insurrection de la Commune de Paris (18 mars - 28 mai 1871) qui est autant une réaction patriotique face à ceux qui acceptent la défaite qu'une révolution sociale, animée par le peuple de Paris, contre l'assemblée des notables conservateurs qui a été élue en février 1871. Les révolutionnaires parisiens sont vaincus et leur mouvement est écrasé dans le sang : 20 000 morts jonchent le pavé parisien (Thiers : « j'espère que cela leur servira de leçon »).

La Commune a des conséquences importantes :

- Le mouvement ouvrier est brisé pour 10 ans : ses chefs ont été tués, envoyés en Nouvelle-Calédonie ou ont dû s'exiler. Ils ne sont libérés ou ne reviennent en France qu'avec l'amnistie de 1880.

- La Commune cependant devient une référence et un exemple, sans cesse célébré entre 1880 et 1914 : **les luttes sociales s'inscrivent dans une perspective révolutionnaire**. La révolution a pu triompher quelques semaines (70 jours) ; elle a proclamé et expérimenté un programme politique et social : l'enseignement pour tous, la Séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression du travail de nuit, la journée de 8 heures.

2/ le développement de la démocratie et du mouvement ouvrier (1880-1914)

Les républicains ont progressivement conquis le pouvoir entre 1871 et 1879. Une fois au pouvoir, ils appliquent leur programme et installent la démocratie :

Les lois libérales votées entre 1880 et 1882 :

La liberté de la presse et la liberté de réunion permettent à toutes les opinions de s'exprimer. La loi municipale garantit les libertés des communes et l'élection du maire par le conseil municipal. **Elle ouvre la voie au socialisme municipal** (Roubaix, Montluçon, Roanne, Limoges, Saint-Etienne). **La liberté d'association**, déjà tolérée, est établie un peu plus tard (**loi de 1901**).

Le développement de l'enseignement primaire : les lois de Jules Ferry (1881-1882) établissent l'obligation scolaire jusqu'à 13 ans et la gratuité ainsi que la laïcité de l'enseignement. Le but est double :

- « donner l'instruction aux enfants du peuple », former de futurs citoyens.

- Faire cesser le travail des enfants en complétant la loi de 1874 qui avait interdit le travail des enfants de moins de 12 ans. La loi est longue à entrer dans les faits. La fréquentation scolaire est souvent incomplète.

La loi Waldeck-Rousseau de 1884 instaure la liberté syndicale. Les syndicats étaient jusque là tolérés : « associations professionnelles ouvrières », « Chambres syndicales », sans que des fédérations nationales puissent se former. Le syndicalisme désormais devient légal en France. **La loi est parfois accueillie avec méfiance** (vue d'abord comme une loi de contrôle).

Les syndicats se développent, d'abord lentement (l'ouvrier syndiqué est considéré comme un rebelle, le responsable syndical est souvent renvoyé lorsqu'on connaît son rôle).

- développement des fédérations de métiers au niveau national.

- **1892** : les représentants ouvriers et syndicaux réunis à **Saint-Etienne** créent la fédération des **Bourses du travail** qui est animée par Fernand Pelloutier. Chaque Bourse du travail assure le placement des chômeurs, organise la solidarité ouvrière durant les grèves, informe les ouvriers sur leurs droits, groupe les syndicats sur le plan local et vise à créer de nouveaux syndicats et **coopératives**, à assurer des enseignements généraux ou professionnels.

- **En 1895** a lieu le congrès constitutif de la **Confédération générale du travail (CGT) à Limoges**. Il prévoit l'adhésion possible des bourses du travail, des syndicats nationaux et locaux, des unions et fédérations locales, départementales, de métier et d'industries.

Le syndicalisme devient une véritable force : **60 000 syndiqués en 1880, 860 000 en 1900 (dont 300 000 à la CGT)**, sur 7,4 M de salariés. Le syndicalisme en France sera toujours un **mouvement minoritaire**.

Les grèves sont nombreuses et parfois violentes (crise économique de 1885 à 1895 environ).

1882 : grève des ouvriers du textile à Roanne : 4000 tisseurs en grève pendant 45 jours. Attentat contre Brécard.

1886 : Grève des mineurs de Decazeville (Aveyron) : défenestration de l'ingénieur **Watrin**.

1890, 1^{er} mai : célébration française et internationale de cette journée de revendication. [Elle a pour origine une journée de grève nationale lancée le 1^{er} mai 1886 par les ouvriers américains demandant la journée de huit heures, mouvement qui, à Chicago, s'est terminé dans le sang].

1891, 1^{er} mai. Incidents à Fourmies (Nord). La troupe tire sur une manifestation : 9 morts.

1892 : Grève des mineurs de Carmaux, suite au licenciement du maire socialiste Jean-Baptiste Calvignac. Le mouvement s'achèvera avec la réintégration de Calvignac. Jean Jaurès rejoint le socialisme et est élu député de Carmaux.

Tous les ans, le mouvement célèbre le 1^{er} mai et, le 28 mai, le souvenir de la Commune (la « montée au mur »)
1906 : grève pour la journée de 8 heures.

Après 1893, on assiste au développement de l'**anarcho-syndicalisme** et de l'idée de **grève générale** annonciatrice du « grand soir ». En 1905, le congrès de la CGT adopte la « **Charte d'Amiens** » qui affirme l'indépendance des syndicats vis-à-vis des organisations politiques et leur capacité à transformer la société. Le syndicalisme français trouve ici son originalité : le syndicat, « organisation de résistance », a vocation à construire la société de demain. Syndicalisme et socialisme se développent alors séparément. Il n'y aura pas de « travaillisme » à la française, pas de social-démocratie à la scandinave..

Le mouvement socialiste se développe aussi. En 1879, le congrès de Marseille adopte les thèses **collectivistes** (Jules Guesde). Mais le socialisme reste minoritaire et surtout il se divise en **1882** au **congrès de Saint-Etienne** : les guesdistes vont créer à Roanne le Parti ouvrier français. Les différents partis socialistes ont, jusqu'en 1905, une structure bien différente de celle d'aujourd'hui : les syndicats, mutuelles, coopératives, cercles ouvriers, universités populaires peuvent aussi y adhérer. En 1893 : 37 députés socialistes sont élus et forment un groupe parlementaire unique. L'adhésion de Jean Jaurès – qui apporte son talent oratoire et son prestige moral au mouvement - lui donne une force nouvelle. Les socialistes restent divisés jusqu'en 1905 : sur l'injonction de la II^e Internationale, ils fondent alors le Parti socialiste, Section Française de l'Internationale Socialiste (SFIO) : la synthèse de Jaurès.

3/ Les lois sociales de la Troisième République

Progressivement une législation sociale se met en place, plus importante qu'on ne l'a dit :

L'organisation du travail

1890 : Suppression du livret ouvrier.

1892 : La loi édicte les premières dispositions protectrices pour l'hygiène et la sécurité des travailleurs, et confie aux inspecteurs du travail « la mission d'en assurer l'exécution ». Elle organise le **corps des inspecteurs du travail** et les dote de pouvoirs plus étendus.

1892 : **Loi sur la conciliation et l'arbitrage** facultatif en matière de différends collectifs entre patrons et ouvriers ou employés. Tentative de mettre sur pied des procédures de règlement pacifique des conflits collectifs du travail.

1899 : Décrets qui fixent des normes sociales aux entreprises amenées à travailler pour l'Etat, en particulier pour le secteur des travaux publics, le respect de conditions de travail minimales, déterminées par les syndicats de patrons et d'ouvriers (durée du travail, salaires, repos dominical...).

1906 : Création du ministère du Travail sous le gouvernement Clemenceau. René Viviani devient le premier ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale.

1907 : Loi réorganisant les **conseils de prud'hommes**. La simplicité et la rapidité de la procédure rendent cette juridiction très populaire dans les milieux ouvriers.

1909 : Loi garantissant le versement du salaire à intervalles réguliers (tous les 15 jours pour les ouvriers, tous les mois pour les employés).

Lois sur la durée du travail :

1900 : Millerand prévoit l'application de la loi fixant la durée du travail journalier à onze heures.

1905 : La journée de travail des mineurs passe à huit heures.

1906 : Instauration d'un repos obligatoire hebdomadaire de 24 heures

Des lois sociales qui abordent de nouveaux domaines d'application :

1898 : Loi sur les accidents du travail établissant le principe de la responsabilité patronale (rôle de Baptiste Marcet).

1903 : loi sur l'hygiène et la sécurité dans les établissements industriels. En 1906, la catastrophe minière de Courrières (1200 morts) montre la nécessité d'aller plus loin

1910 : Lois sur les retraites ouvrières : c'est une grande nouveauté. Originellement, les ouvriers travaillaient jusqu'à la fin de leur vie ; ceux qui ne pouvaient plus le faire étaient pris en charge par leur famille ou par l'hospice. La loi de 1910 instaure les premières « retraites ouvrières et paysannes ». Elles rencontrent l'hostilité de la CGT qui refuse une loi qui l'engage dans un système qu'elle refuse.

1906 : Loi permettant aux femmes mariées de disposer librement du salaire provenant de leur activité professionnelle.

1909 : loi garantissant leur emploi aux femmes en couches.

1910 : loi instituant le **Code du travail**. Le code du travail reprend et regroupe toutes les avancées de la législation sociale auxquelles les syndicats sont de plus en plus associés.

IV/ D'une guerre à l'autre

1/ Les lois de 1919

La période de l'immédiat après-guerre est marquée par des grèves (grève générale du 1^{er} mai 1919) qui expriment le désir de vivre après les quatre ans d'épreuves. La loi de 1919 apporte un premier cadre institutionnel aux conventions collectives et constitue alors une étape décisive dans la construction du droit de la négociation collective. **La journée de travail est fixée à 8 h et la durée hebdomadaire de travail à 48 h**. La création du Bureau international du travail (à Genève) ouvre un espoir à l'échelle internationale. Mais l'élan retombe vite, l'opinion est impressionnée par les campagnes qui insistent sur la menace du « bolchevisme ».

2/ Les divisions du socialisme et du syndicalisme

Surtout, le mouvement ouvrier se divise :

1920, le congrès de Tours : à la suite de la Révolution russe de 1917, le parti socialiste éclate, - Le **PC** adhère à la III^e Internationale (communiste). La **SFIO** (« la vieille maison ») est maintenue autour de Léon Blum (II^e Internationale)..

- La division de la CGT est la conséquence de cette scission : les socialistes (Léon Jouhaux) gardent le contrôle de la CGT. Les communistes font scission et fondent la CGTU.

- En 1919, fondation de la **Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)**. Cette confédération est issue de la fédération des syndicats chrétiens d'employés et de cheminots créée à la fin du XIX^e siècle. La CFTC rejette la lutte des classes.

Cette division est source de faiblesse et la période est dominée par la Droite jusqu'en 1936. La crise de 1929 rend difficile l'action syndicale (chômage).

3/ Le Front populaire

En 1936, une coalition électorale formée de la SFIO, du PC et des radicaux l'emporte aux élections. Quand **Léon Blum** forme son gouvernement, la France est déjà gagnée par un **mouvement de grève extraordinaire**, les grèves de mai 1936. Ces grèves apparaissent à partir du moment où on annonce la victoire de la gauche. Ce sont des grèves souvent **spontanées**, avec **occupation d'usines** pour éviter leur fermeture par les patrons. Ces grèves se déroulent sans violence, dans une atmosphère de kermesse. La philosophe Simone Weill parle de « grèves de la joie » : la joie de la victoire mais aussi la volonté de ne pas se démobiler tant que des réformes ne sont pas faites. En quelques jours, ces grèves se développent dans toute la France. Les milieux patronaux s'affolent et décident de lâcher du lest. Léon Blum organise une table ronde entre syndicats et patrons. **Le 7 juin 1936, on signe les accords de Matignon** :

- Reconnaissance de la **liberté syndicale** : dans chaque usine, seront élus des délégués d'usines.
- Des **conventions collectives** garantissant des conditions de travail et de salaires se substitueront aux contrats individuels de travail.
- **Les salaires sont augmentés (entre 7 et 15%)**.
- **La semaine de travail passe de 48 h à 40 h. sans réduction de salaire.**
- Promesse de faire voter une **loi sur les congés payés (15 jours.)** Cette mesure va s'accompagner de la mise en œuvre d'une véritable politique des loisirs (auberges de jeunesse, les troupes de théâtre populaire). Sentiment que l'on peut « changer la vie ». D'autres mesures suivront parmi lesquelles **la création de la SNCF** (en 1937 par nationalisation de toutes les compagnies privées). Les grèves cessent. Le travail reprend. Cependant, l'échec économique final du Front Populaire, victime de ses divisions et des attaques de la droite et des milieux d'affaires n'empêche pas son entrée dans l'histoire sociale comme une période mythique. Il est resté comme le « **gouvernement des congés payés** ». Fixés à douze jours ouvrable à l'origine, les congés payés n'ont cessé ensuite de s'allonger par l'action syndicale : **de deux semaines en 1936, ils passent à 3 en 1956, puis 4 en 1969 et enfin 5 en 1982.**

VI/ Le temps de la Résistance et des réformes

1/ Le régime de Vichy et la résistance des syndicats

1940 : ce sont la Défaite, l'arrivée au pouvoir du maréchal Pétain, l'établissement du régime de Vichy. L'Etat Français souhaite établir un nouveau système social fondé sur des **Corporations** et le principe de la **collaboration des classes sociales** entre elles.

Dès 1940, le gouvernement (dont fait partie René Belin) publie une loi interdisant les confédérations syndicales. La CGT et La CFTC sont dissoutes.

En novembre 1940, la résistance syndicale commence à s'organiser : 3 membres de la CFTC et 9 de la CGT signent le « Le Manifeste des 12 » qui rappelle l'indépendance syndicale, la nécessité du pluralisme syndical et la condamnation de l'antisémitisme.

Les syndicats entrent dans la Résistance : grandes grèves dans le Nord, organisation de la lutte contre le STO. Des syndicalistes entrent dans les mouvements de Résistance (en particulier **Libération**). A Montbrison, Jean Rolle (CFTC), Antoine Lafond et Paul Romeyer (CGT) dirigent *Combat* et le *Front National*, puis les maquis de Roche et Lérigneux.

Les confédérations clandestines sont représentées en tant que telles au CNR qui se réunit en 1943 sous la présidence de Jean Moulin : Louis Saillant représente la CGT, Gaston Tessier la CFTC. La Résistance, dans la clandestinité, avait préparé non seulement la Libération, mais aussi la reconstruction du pays (programme du CNR adopté le 15 mars 1944). Des **commissions clandestines**, ont préparé pendant l'occupation, les grands réformes à accomplir.

2/ Les grandes réformes de la Libération

Les réformes de 1944 et 1945 : l'une des vagues de réformes des plus importantes de la France contemporaine) :

- **Nationalisations** : des entreprises de bases sont mises à la **disposition de la nation** : Charbonnages de France (la houille est alors l'énergie principale), création d'EDF-GDF, nationalisation de cinq grandes banques (pour contrôler le crédit et l'orienter dans un sens productif), création d'Air France, de la régie nationale Renault, création du Commissariat à l'Energie Atomique. Une vague de modernité souffle sur le pays ravagé.

- Le **Commissariat au Plan** est confié à Jean Monnet, chargé de mettre en place une planification à la française.

- Création des **comités d'entreprise** dans les entreprises de plus de 50 salariés chargés d'abord de la gestion des œuvres sociales (ce qui évite le paternalisme) et du contrôle des finances et des bilans.

- Création de la **Sécurité Sociale**. Il existait des caisses d'assurance maladie. Elles sont regroupées dans une caisse d'assurance maladie, en même temps caisse de retraite. La gestion est confiée en partie aux usagers. Aujourd'hui, quatre branches : maladie, famille, vieillesse, recouvrement.

- Création de la **Caisse d'Allocations Familiales** et mise en place d'une véritable politique familiale. Rajeunissement de la France : le baby boom, la « nouvelle vague ».

- Dans le domaine de l'agriculture : **statut du fermage** qui donne des garanties aux fermiers.

- **Droit de vote aux femmes** accordé par l'ordonnance d'Alger de mars 1944. Si des femmes entrées dans la Résistance sont mortes à Ravensbrück, alors comment refuser un bulletin de vote à la « moitié du genre humain » ?

VII/ Un coup de jeune pour la France : de la Libération à Mai 1968

1/ Les conquêtes sociales 1946-1968

La IV^e et les débuts de la V^e République appartiennent aux « trente glorieuses ». La France connaît « un coup de jeune » : sa démographie se redresse. Les lois sociales votées entre 1946 et 1968 sont importantes, d'abord parce que la situation économique le permet, d'autre part parce que les syndicats sont puissants – malgré leurs divisions.

Le paysage syndical change une fois de plus : la guerre froide provoque la scission entre la CGT et Force ouvrière en 1948, à la suite de l'échec des grèves, quasi insurrectionnelles de 1947 et 1948. La CGT s'appuie sur le PC (20 à 25 % des voix aux élections). En 1964, la CFTC se « déconfessionnalise ».

Les libertés syndicales

1946 : Loi sur le **statut de la Fonction publique**. Elle reconnaît en particulier le droit syndical et institue les instances paritaires de concertation. Le **droit de grève est accordé aux fonctionnaires**.

L'organisation des négociations : Nombreuse lois sur les conventions collectives du travail (1950, 1951) et sur les procédures de médiation (1957)

Hygiène et sécurité

1946 : Loi relative à l'organisation des services médicaux du travail. contrôle du service médical par le comité d'entreprise.

Conditions de travail

1950 : création du SMIG salaire minimum national interprofessionnel garanti.

1956 : loi sur les 3 semaines de congés payés

1958 : Création de l'assurance - chômage : pour la première fois, tout travailleur ayant perdu son emploi a droit à un revenu de remplacement.

2/ Mai 1968

Le mouvement de mai 1968 mériterait un développement à lui tout seul. Son importance vient de la conjonction entre le mouvement étudiant et le mouvement social. Il ébranle le régime et le pouvoir du général de Gaulle. Il libère la parole dans une « société bloquée » (Michel Crozier) et a un aspect libertaire qui lutte contre les tabous et les interdits, contre les mirages de la « société de consommation ». « crise de civilisation ».

Sur le plan social, Mai 1968 revendique **une plus grande concertation** et une plus juste part de la croissance pour le monde du travail. Des grèves et occupations d'usine ont lieu jusqu'à mi-juin Ce sont des grèves spontanées, au cours desquelles la parole se libère. la première a lieu à l'usine Sud-Aviation de Nantes le 14 mai. Le 22 mai, 10 millions de salariés sont en grève. Les revendications sont à la fois traditionnelles (augmentation des salaires, meilleures conditions de travail) et nouvelles : revendications qualitatives (pour plus d'autonomie, plus de responsabilité du salarié...). 3 Soyez réalistes, demandez l'impossible ». Le mouvement se termine par les accords de Grenelle négociés entre le gouvernement, le patronat et les syndicats

Les accords de Grenelle : augmentation de 35 % du SMIG à 600 F par mois et de 10 % des salaires, la réduction du temps de travail. Le gouvernement promet de faire voter une loi reconnaissant la section syndicale d'entreprise et la 4^e semaine de congés payés. La reprise du travail s'effectue progressivement au début du mois de juin.

Des conséquences pour l'avenir : Chaban et la « nouvelle société ». La politique contractuelle, la mise en place de la formation permanente.

Pour conclure

Revenons à une vue d'ensemble : il y a toujours eu, en France, un messianisme du mouvement ouvrier, l'attente du « grand soir », la référence à une doctrine de transformation de la société. Cette tradition nous impose de réfléchir à quelques questions : quelle société pour donner aux luttes sociales une autre dimension que celle des revendications corporatistes ? Quelle politique pour enrayer le démantèlement de notre système de protection sociale et pour l'adapter au monde nouveau ? Quelle action pour donner à rénover les syndicats et quelles revendications privilégiées ? L'histoire nous apporte sans doute des éléments pour réfléchir.

Quelle utopie pour faire face à notre société fondée sur le culte de l'Argent ? J'écoutais, il y a quelques semaines Philippe Seguin, qui n'est pourtant pas un dangereux révolutionnaire, répondre sur France-Culture à une interview. Il disait : « Quelle est cette société dans laquelle le ministre du travail se réveille chaque matin en se demandant quel article du Code du travail il pourrait supprimer pour améliorer la compétitivité de la France ? ».

J'ai les questions sans avoir les réponses. Je voudrais simplement ajouter une réflexion personnelle. La fatalité des « lois économiques » n'existe pas, comme on voudrait nous le faire croire, comme on a voulu nous faire croire qu'il y avait « un sens de l'histoire ». Ce sont les hommes qui font une histoire qui est imprévisible. Heureusement, je crois qu'il existera toujours des hommes qui voudront changer le monde, lutter contre l'injustice, mettre en œuvre la solidarité et la fraternité.

Chronologie 1830-1970

1830 : les « trois glorieuses ». Avènement de la Monarchie de Juillet : Louis-Philippe, roi des Français

1831 : 1^{ère} révolte des canuts à Lyon.

1832 : révolte du cloître Saint-Merry à Paris.

1834 : 2^e révolte des canuts à Lyon.

1839 : insurrection républicaine des « Saisons » à Paris

1840 : enquête de Villermé sur la condition ouvrière.

1841 : loi limitant le travail des enfants

1848 : Révolution de Février. Proclamation de la Seconde république. Suffrage universel. Proclamation du droit au travail. Abolition de l'esclavage. Limitation de la journée de travail à 11 h (Paris) ou 12 h (province).

Juin 1848 : à Paris, l'insurrection des « journées de Juin » proteste contre la suppression des Ateliers nationaux. La répression fait 3000 morts

Election de Louis-Napoléon Bonaparte comme président de la République.

1851 : coup d'état du 2 décembre

1852 : Louis-Napoléon Bonaparte devient Napoléon III

1864 : Napoléon III veut se rallier les ouvriers et fait voter une loi qui établit le droit de grève

1864 : formation de l'AIT (Association internationale des travailleurs)

1869 : grèves (La Ricamarie, Le Creusot, etc). Développement des « Chambres syndicales » (qui ne sont pas autorisées mais tolérées).

1870 ; : guerre avec la Prusse. Sedan. Proclamation de la III^e République

1871 : la Commune de Paris

1879-1880 : arrivée au pouvoir des républicains. Amnistie des communards

1880 : les lois libérales (droit de réunion, liberté de la presse)

1881- 1882 : lois Jules Ferry

1882 : Congrès socialiste de Saint-Etienne : éclatement du mouvement socialiste renaissant. Les guesdistes (qui se réclament de la lutte des classes et du marxisme) font scission.

1884 : loi Waldeck-Rousseau : autorisation des syndicats.

1891 : à Fourmies, la troupe tire sur les grévistes qui manifestent à l'occasion du 1^{er} mai.

1892 : fondation de la Fédération des Bourses du travail. Grève de Carmaux.

1893 : élection de 37 députés socialistes

1895 : fondation de la CGT au congrès de Limoges.

1901 : loi sur les associations

1905 : charte d'Amiens (congrès de la CGT)

1905 : naissance du parti socialiste SFIO

1906 : journée d'action pour la journée de 8 heures

1906 : création du ministère du Travail

1910 : loi sur les retraites ouvrières

1914-1918 : 1^{ère} guerre mondiale

1919 : Grèves. Réformes sociales : journée de 8 h, semaine de 48 h

1919 : Fondation de la CFTC

1920 : congrès de Tours, scission PC-SFIO, suivi d'une scission CGT-CGTU (1921)

1929 : début de la grande crise économique

1^{er} janvier 1936 : réunification de la CGT

1936 : victoire du Front populaire. Grèves de mai-juin 1936. Accords Matignon : augmentation des alaires, la semaine de 40 h., les délégués d'usine, les conventions collectives.

Loi sur les congés payés (2 semaines)

1938 : les décrets Daladier remettent en cause les 40 h.

1939 : pacte germano-soviétique

1939-1945 : 2^e guerre mondiale

1939 : les membres de la CGT qui refusent de désapprouver le pacte germano-soviétique sont exclus de la CGT .

1940 : interdiction puis dissolution de la CGT et de la CFTC

Novembre 1940 : « appel des 12 » (12 responsables syndicaux CGT et CFTC) protestent contre le mesures prises par Vichy..

1941 : la Charte du travail.

Les syndicats deviennent clandestins et participent à la Résistance.

1943 : les accords du Perreux réunifient la CGT. Des délégués de la CGT et de la CFTC participent au CNR

Participation à l'élaboration du programme du CNR

1944-1945 : Libération du pays. Les grandes réformes de la Libération ; nationalisations, le Plan, les comités d'entreprise, la Sécurité sociale, les Allocations familiales, le droit de vote des femmes.

1947 : exclusion des communistes du gouvernement.

1947-1948 : grèves « insurrectionnelles » (?) organisées par la CGT et le PC

1948 ; scission de la CGT et naissance de la CGT-Force Ouvrière

1947-1967 : série de lois sociales, dont le vote de la 3^e semaine de congés payés (1956)

1964 : la CFTC devient la CFDT. Une minorité « maintient » la CFTC.

Mai 1968 : à la suite des grèves de mai 1968, signature des accords de Grenelle

Mai 1968 : Grèves dans les universités et les usines. Crise de régime. Les accords de Grenelle qui aboutissent à plusieurs lois sociales (section syndical d'entreprise, 4^e semaine de congés payés, formation permanente).

1969 : démission du général de Gaulle